



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

L'Union des Grandes Ecoles Indépendantes située 11, rue Carrier Belleuse, 75015 PARIS représentée par son Président, Monsieur Nesim Fintz, nommé ci-dessous «L'UGEI»,

d'une part,

ET

L'association Passeport Avenir, régie par la loi de 1901 et créée le 6 décembre 2006, dont le siège est situé 45 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris, représentée par son Délégué général, Monsieur Benjamin Blavier, nommé ci-dessous « Passeport Avenir »,

d'autre part.

...

PRÉAMBULE

1. Passeport Avenir

Passeport Avenir, association constituée en 2006 à l'initiative d'entreprises issues du secteur des nouvelles technologies, a pour vocation d'accompagner des jeunes issus de milieux modestes engagés dans des parcours d'études supérieures de haut niveau.

Passeport Avenir regroupe 15 grandes entreprises partenaires qui déploient, de manière désintéressée, ses actions d'accompagnement, et dispose également d'un réseau d'entreprises adhérentes, de tous secteurs et de tous métiers, qui soutiennent son action sur tout le territoire.

L'association bénéficie du soutien et de l'engagement de l'Etat, sous la forme d'une convention renouvelée le 9 octobre 2009 avec les Pouvoirs Publics, et s'appuie sur un réseau de 63 classes préparatoires technologiques, 55 Grandes Ecoles de management et d'ingénieurs partenaires et 5 Universités, engagées en faveur de l'ouverture sociale et l'égalité des chances.

Les objectifs de Passeport Avenir et ses partenaires sont notamment :

- **De combattre les déterminismes** géographiques, sociaux, culturels en permettant aux jeunes gens et jeunes filles de milieux modestes, ruraux et urbains, s'ils en ont la volonté et le potentiel, d'accéder à des emplois de haut niveau, via les grandes écoles d'ingénieur ou de management et les universités ;
- Pour ce faire, **d'accompagner et développer la réussite de ces élèves**, depuis la classe de première jusqu'à l'accès à l'emploi, après obtention d'un diplôme de grande école ou d'université (niveau Bac + 3 à Bac + 5) ;
- **De créer ainsi des exemples positifs de réussite et favoriser à terme, concrètement, la diversité au plus haut niveau** dans les entreprises et les administrations françaises.

Passeport Avenir a construit à l'attention de ces publics un modèle unique d'accompagnement par l'entreprise qui se décline autour des 4 axes suivants :

- **Un programme d'information** dès les classes de première et terminale technologiques pour inciter les élèves à se lancer dans des études supérieures.

BT AT

- **Un accompagnement collectif à partir de la classe préparatoire technologique** : ateliers de découverte du monde de l'entreprise et ses métiers, de préparation aux oraux et à la recherche de stages et d'emplois, de gestion de budget d'études, complétés par des visites de sites des entreprises.
- **Un tutorat individuel**, assuré par des collaborateurs volontaires auprès d'élèves de milieux modestes, éloignés du monde de l'entreprise et identifiés par les enseignants. Les tuteurs sont des cadres des entreprises partenaires, spécialement formés et accompagnés pour ce rôle.
- **Un appui complémentaire sous la forme d'aides concrètes** : conversations en anglais avec des collaborateurs anglophones, solutions d'hébergement en période d'examens, aide au financement des études sous forme de prêts sans caution, fonds de soutien pour l'inscription aux concours, accompagnement individualisé vers l'emploi etc.

2. L'Union des Grandes Ecoles Indépendantes

L'UGEI a été créée en 1993, sous forme d'association de la loi de 1901, pour unir les grandes écoles d'ingénieurs et de management qui se reconnaissent par leur volonté d'indépendance.

A ce jour, 26 grandes écoles sont devenues membres de l'association.

Ces grandes écoles, complémentaires dans leurs actions des établissements publics de l'enseignement supérieur, sont à la fois représentatives d'une longue histoire de l'enseignement supérieur privé en France et d'une évolution permanente des réponses aux besoins des entreprises.

L'ambition de l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes est de favoriser, dans le cadre de l'enseignement supérieur privé de qualité, le développement de l'excellence tant dans le domaine de la formation que de la recherche.

Les objectifs des écoles de l'UGEI sont plus particulièrement de :

- **développer** la qualité des formations délivrées
- **renforcer** la position des écoles et de leurs étudiants dans un contexte international
- **aider** les élèves à s'orienter en fonction de leur projet
- **impliquer** fortement l'entreprise dans la richesse des activités pédagogiques
- **susciter** et encourager la création d'entreprises et d'activités innovantes.

3. L'Union des Grandes Ecoles Indépendantes et Passeport Avenir

- Constatent qu'une des grandes raisons importantes de la représentation insuffisante dans les Grandes Ecoles des enfants issus de milieux modestes, est l'apparition de phénomènes d'autocensure très tôt dans le parcours scolaire.
- Estiment que des opérations visant à l'information des jeunes et de leurs familles, à la découverte des possibles, et à la présentation de parcours de réussite accessibles peuvent contribuer à une augmentation des vocations à poursuivre des études supérieures non seulement dans les Grandes Ecoles mais également dans d'autres dispositifs de formation supérieure.
- Remarquent que l'origine sociale des élèves inscrits dans les filières technologiques et professionnelles est différente de celle des élèves suivant les filières générales et que leur taux de poursuite en études supérieures est beaucoup plus faible. Ils souhaitent à la fois que ces voies soient valorisées et que leurs effectifs croissent.
- Constatent la pertinence de l'accompagnement par des professionnels d'entreprise tel que déployé par Passeport Avenir auprès des élèves et des équipes enseignantes.

Au-delà des actions déjà initialisées par chacune de ses écoles, et qui sont décrites dans des conventions spécifiques, l'UGEI et Passeport Avenir souhaitent développer ensemble des solutions globales, inédites, porteuses d'égalité des chances.

La présente convention prend acte de cette volonté commune et précise les axes de collaboration que Passeport Avenir et l'UGEI entendent mettre en œuvre.

33 A1

Engagements réciproques

1. Passeport Avenir s'engage

- 1.1. A valider avec l'UGEI le choix des écoles qui bénéficieront de l'accompagnement de Passeport Avenir.
- 1.2. A laisser aux responsables des écoles partenaires la possibilité d'identifier les étudiants issus de milieux modestes qui doivent bénéficier en priorité de l'accompagnement proposé par Passeport Avenir tout en se réservant le droit de proposer un certain nombre de critères permettant une identification la plus pertinente possible (boursiers de l'Etat en priorité, origines territoriales, éloignement du monde de l'entreprise...).
- 1.3. A proposer aux étudiants identifiés l'accompagnement suivant :
 - **Un tuteur individuel**, cadre de l'une des entreprises partenaires de l'association et formé à l'exercice, en vue d'accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel.
 - **Un tutorat collectif**, décliné en différents volets :
 - **L'approfondissement de la connaissance du monde professionnel**, avec des ateliers métiers qui doivent permettre aux étudiants de mieux connaître les métiers auxquels leur formation les destine et finaliser ainsi leur projet professionnel. Ces ateliers s'accompagneront de rencontres avec des professionnels ad hoc.
 - **L'accès aux stages et à l'emploi** avec des ateliers de technique de recherche de stage et de préparation aux entretiens de recrutement, avec la participation de professionnels des ressources humaines et du recrutement des entreprises partenaires. L'organisation d'un forum métiers organisé avec les entreprises partenaires et adhérentes de l'association est également prévue.
 - **L'international**, avec un programme d'échanges téléphoniques avec des collaborateurs anglophones des entreprises partenaires, des ateliers consacrés à la recherche d'un stage et/ou d'un VIE et des conférences qui ont pour thème « comment construire sa carrière à l'international ? ».
- 1.4. A suivre l'intégration professionnelle des étudiants accompagnés une fois leur diplôme obtenu.
- 1.5. A s'associer aux actions de sensibilisation en amont menées par les écoles de l'UGEI auprès des élèves des lycées relevant des politiques de la ville.
- 1.6. A soutenir les actions d'ouverture sociale menées par l'UGEI et ses écoles afin d'œuvrer concrètement à l'intégration d'étudiants issus de milieux modestes.
- 1.7. A soutenir les actions d'ouverture sociale menées par l'UGEI et ses écoles afin d'œuvrer concrètement à l'intégration d'étudiants et des élèves issus des filières technologiques et professionnelles.
- 1.8. A développer avec l'UGEI et ses écoles des projets et actions innovants visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus de milieux modestes ou des filières technologiques.
- 1.9. A promouvoir et valoriser auprès de ses entreprises partenaires les actions et mesures prises par l'UGEI et ses écoles partenaires en faveur de l'égalité des chances (notamment au moment du versement de la taxe d'apprentissage).

2. L'Union des Grandes Ecoles Indépendantes s'engage à demander à ses écoles de :

- 2.1. Augmenter le nombre de places mises à disposition des étudiants issus des filières technologiques dans le réseau de ses écoles, et, le cas échéant, à étudier les modalités de recrutement des élèves issus des voies professionnelles.
- 2.2. Diminuer les frais d'inscription aux concours des écoles qui la composent pour les candidats suivis par Passeport Avenir.
- 2.3. Etudier les possibilités de limiter les coûts annexes à la passation des épreuves de concours notamment les oraux, qui nécessitent déplacement et hébergement.

- 2.4. Désigner en son sein, un contact permanent de Passeport Avenir, chargé de faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement proposé par Passeport Avenir auprès des étudiants identifiés dans ses différentes écoles et de veiller à la mobilisation des responsables concernés.
- 2.5. Reconnaître et valoriser le temps passé par les permanents de l'UGEI dans le cadre des travaux de Passeport Avenir.
- 2.6. Inciter les entreprises partenaires à devenir membres de Passeport Avenir.
- 2.7. Plus généralement, inciter tous les partenaires et les membres des communautés des anciens à s'intéresser aux actions de Passeport Avenir.
- 2.8. A s'associer aux actions de sensibilisation en amont (classes de première et de terminale) menées par Passeport Avenir auprès des élèves des lycées ciblés avec le Ministère de l'Education nationale.

Par ailleurs l'UGEI et Passeport Avenir décident conjointement de lancer une réflexion concernant le problème spécifique du sous-effectif féminin dans les filières scientifiques technologiques et professionnelles.

Structure de consultation et de communication permanente

Afin d'assurer la meilleure efficacité à l'ensemble des actions entreprises, il est décidé de mettre en place un système d'échanges permanents qui aura pour mission :

- de tenir en permanence un état d'avancement des actions entreprises,
- d'échanger sur les actions en préparation
- de préparer la communication commune des parties.

Pour ce faire, chaque partie désigne un correspondant :

- Pour l'UGEI, Madame Virginie Fermaud
- Pour Passeport Avenir, Monsieur Sébastien Lailheugue, Responsable des programmes

En outre, il est créé un comité de pilotage se réunissant autant que nécessaire et au minimum une fois par an pour établir un bilan annuel des opérations. Ce comité est composé des deux signataires de la présente charte et des deux correspondants indiqués à l'alinéa précédent, ainsi que d'une personnalité qualifiée compétente en matière d'enseignement supérieur et d'ouverture sociale désignée par les parties. Le bilan annuel commun est présenté d'une part au Conseil d'Administration de l'UGEI et d'autre part au Conseil d'Administration de Passeport Avenir.

Fait à Paris, le 20 novembre 2012

En quatre exemplaires,

Monsieur Benjamin Blavier
Délégué Général de Passeport Avenir



Monsieur Nesim Fintz
Président de l'UGEI

